

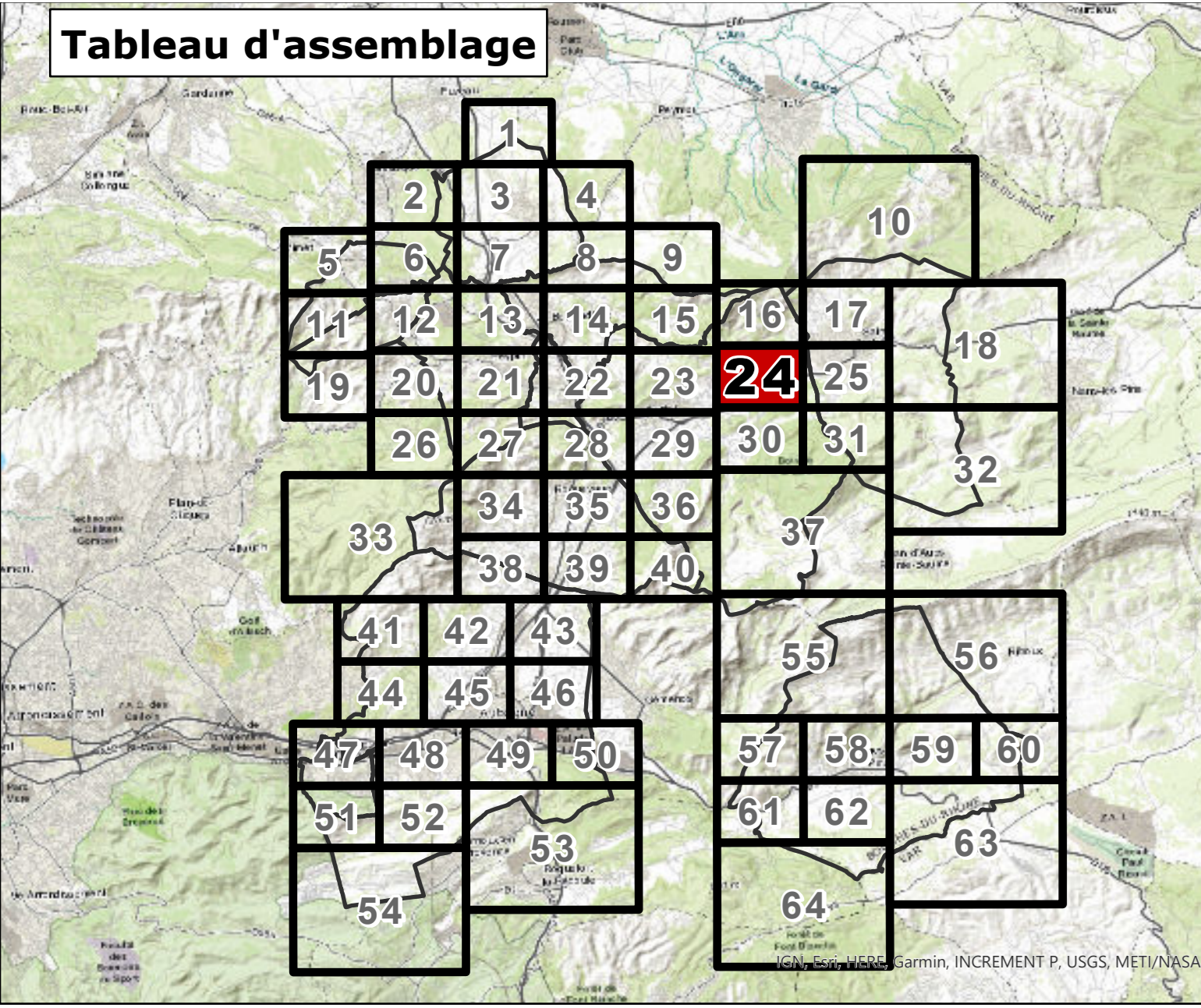
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
24

PLUI approuvé par DCM le 29 juin 2023

AURIOU
N
1:2 000



Urbanisme

URBANISME
□ Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune, d'Auriol, de La Bastonne, de Roquevaire et de La Pierre-sur-Huveaune

- Volet
- Bes clair
- Bes foncé
- Risque

Risque inondation réglementé par le PLUI
EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement - zone urbaine
- Zone à emprise maximale de rassemblement - zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Alta table - Prescriptions simples
- Alta table - Prescriptions renforcées
- Alta fort - Zone inconstructible

Alta table - Prescriptions simples
Alta table - Prescriptions renforcées
Alta fort - Zone inconstructible

Alta table - Prescriptions simples
Alta table - Prescriptions renforcées
Alta fort (jusqu'à 0,5 m) - Zone inconstructible
Alta fort - Zone inconstructible

Porte à Connaissance - PAC Huveaune

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modélisé
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ABS
- Périmètre de protection rapprochée - source ABS
- Périmètre de protection immédiate - source hors périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée - source hors périmètre de protection immédiate

Fond de Plan

- Parcelles
- Élément de repère
- Bât dur
- Bât léger
- Chemin
- Passerelle ou Plan d'eau

